



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 17 juin 2019 à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} Stéphanie Readman, directrice générale, secrétaire- trésorière par intérim, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

134-06-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

135-06-19

MANDAT À LA MRC DE PORTNEUF POUR LA TENUE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR UN PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN

CONSIDÉRANT QUE Porc Héden inc. a déposé, auprès de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, une demande de permis de construction concernant l'ajout d'un nouvel élevage porcin sur son territoire, plus précisément sur le lot 4 908 470 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande est recevable à l'égard à la réglementation municipale et que le demandeur en a été avisé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une consultation publique doit être tenue sur la demande dans le but d'entendre les citoyens de la municipalité et de toute autre municipalité intéressée, de recevoir leurs commentaires et de répondre à leurs questions ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, conformément à l'article 165.4.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, demander à la MRC de Portneuf de tenir la consultation publique requise par la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne mandate la MRC de Portneuf pour la tenue de la consultation publique concernant le projet d'élevage porcin de Porc Héden inc.;

QUE la Municipalité accepte les modalités et tarifs prévus au Règlement de tarification concernant la consultation publique sur les projets d'élevage porcin numéro 285 de la MRC de Portneuf.

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloué : 30 minutes)

Début : ____ h ____ - Fin : ____ h ____

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment :

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :

www.ste-christine.qc.ca

136-06-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 h 04 par Monsieur Sébastien Leclerc.

Raymond Francoeur
Maire

Stéphanie Readman
**Directrice générale, secrétaire-
trésorière par intérim**